

Entre les soussignés :  
Le Président de l'Université de La Rochelle d'une part,  
et  
Madame Pauline GOULET d'autre part,

**Au lieu de :**

**Article 1 :**

En application de l'article L332-2-2° du Code général de la fonction publique, et de la délibération du conseil d'administration n° 2017-05-29-4-1 du 29 mai 2017, le Président de La Rochelle Université recrute Madame Pauline GOULET en qualité d'agente contractuelle temporaire pour exercer des fonctions de Ingénieur de recherche à 100%, du 01/02/2022 au 14/02/2023 inclus, sur projet de recherche, sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Centre d'études biologique de Chizé.

**Article 2**

Madame Pauline GOULET est chargée, de concevoir et développer des enregistreurs comportementaux et environnementaux pour animaux marins.

**Article 3**

Madame Pauline GOULET recevra une rémunération équivalente à celle d'un agent de catégorie A

- **du 01/02/2022 au 14/02/2023** IB : 697 (**INM : 578**),

à laquelle s'ajoutera le cas échéant, le supplément familial de traitement ainsi que toute rémunération accessoire prévue par délibération du conseil d'administration de l'Université.

L'intéressée s'engage à n'exercer aucune autre activité rémunérée, pendant la durée du présent contrat, sans avoir obtenu l'accord du Président de l'Université.

**Bien lire :**

**Article 1 :**

En application de l'article L332-2-2° du Code général de la fonction publique, et de la délibération du conseil d'administration n° 2017-05-29-4-1 du 29 mai 2017, le Président de La Rochelle Université recrute Madame Pauline GOULET en qualité d'agente contractuelle temporaire pour exercer des fonctions de Ingénieur de recherche à 100%, du **01/02/2022 au 31/12/2023** inclus, sur projet de recherche, sous l'autorité hiérarchique du Directeur du Centre d'études biologique de Chizé.

**Article 2**

Madame Pauline GOULET est chargée :

- Du **01/02/2022 au 31/08/2022**, dans le cadre du projet Biologging Lab de la Chaire d'Excellence ECOM de concevoir et développer des enregistreurs comportementaux et environnementaux pour animaux marins.
- Du **01/09/2022 au 31/08/2023**, dans le cadre du projet Biologging RTODP (DSG) de concevoir et de développer des biologgers ainsi que des algorithmes pour analyses embarquées des données récoltées.
- Du **01/09/2023 au 31/12/2023** dans le cadre du projet Biologging Lab de la Chaire d'Excellence ECOM de concevoir et développer des enregistreurs comportementaux pour animaux marins.

**Article 3**

Madame Pauline GOULET recevra une rémunération équivalente à celle d'un agent de catégorie A

- **du 01/02/2021 au 31/08/2022** IB : 696 (**INM : 578**),
- **du 01/09/2022 au 31/08/2023** IB : 761 (**INM : 627**),
- **du 01/09/2023 au 31/12/2023** IB : 696 (**INM : 578**),

à laquelle s'ajoutera le cas échéant, le supplément familial de traitement ainsi que toute rémunération accessoire prévue par délibération du conseil d'administration de l'Université.  
L'intéressée s'engage à n'exercer aucune autre activité rémunérée, pendant la durée du présent contrat, sans avoir obtenu l'accord du Président de l'Université.

Le reste sans changement.

Fait en deux exemplaires originaux dont un pour l'agent.

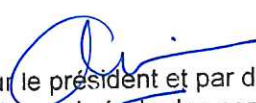
À La Rochelle, le 29 juin 2022

Date et signature de l'agent contractuel

Le Président

Pauline GOULET

05/07/2022



Pour le président et par délégation,  
la directrice générale des services adjointe  
**Jean-Marc OGIER**

Cécile O'Brien